



Saisie attribution huissier

Par **Gaelou3613**, le **06/06/2023** à **08:52**

Bonjour j'ai eu une saisie attribution de 770 euros je n'ai pas été au courant cela était effectué et débité le même jour quand j'ai reçu mes allocations familiales du coup j'ai plus rien. De plus cette saisie avec le montant attribué ne correspond à rien de ma part même dans le passé. Comment contester et faire opposition ? J'ai déjà envoyé un message à ma conseillère bancaire

Par **youris**, le **06/06/2023** à **18:43**

bonjour,

pour procéder à une saisie attribution, l'huissier doit posséder un titre exécutoire valide, ce qui signifie que vous aviez une dette et que le créancier a saisi le tribunal.

avant de saisir le tribunal, le créancier a dû vous relancer dans le cadre d'une procédure amiable.

vous devriez contacter l'huissier pour obtenir des renseignements sur ce titre exécutoire.

salutations